



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 21645

## Texte de la question

M. Guy Geoffroy appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la formation des enseignants certifiés dans l'exercice concret de leur métier et plus spécifiquement des stagiaires en deuxième année d'IUFM. Les orientations qu'il préconise en matière de formation des enseignants s'appuient sur deux points : l'impérative bonne maîtrise des savoirs qu'ils vont transmettre et une préparation véritablement adaptée à l'exercice de leur futur métier de pédagogue. En effet, il est d'une extrême nécessité de permettre aux enseignants d'avoir une idée précise de la vie des établissements et des réalités des publics qu'ils vont avoir à rencontrer. Comme il l'a rappelé, il faut que la découverte du métier se fasse au plus près des collèges et des lycées. Le développement de la formation en alternance pour faire des IUFM de vraies écoles professionnelles constitue, en ce sens, une bonne approche du problème : l'allongement de la durée du stage de responsabilité en deuxième année, le choix des terrains de stage en fonction des besoins de formation des professeurs stagiaires sont autant de mesures qui vont dans le bon sens. Plusieurs inquiétudes persistent néanmoins. En effet, entre la préparation au concours et la prise en charge d'une classe en tant que stagiaire, les jeunes enseignants ou futurs enseignants n'ont qu'un contact très réduit avec les réalités de l'enseignement. En effet, hormis les cinq demi-journées que l'étudiant en préparation du concours peut, à sa demande, passer dans un établissement en tant que « spectateur », rien n'est prévu pour le familiariser avec le cadre et le contexte de son futur métier. Ainsi, beaucoup de certifiés, dès le résultat de leur obtention connu, font la demande d'une formation minimale, « expresse » au mois d'août, afin d'avoir quelques éléments de repère pour la rentrée scolaire. Bien souvent, on leur répond que n'étant pas fonctionnaire avant le 1er septembre, ils ne peuvent recevoir une formation de ce type pendant ce cours intermédiaire. C'est donc au moment où ils se retrouvent en fonction pour la première fois, avec parfois un décalage important, selon les académies, que la formation IUFM leur donne les premiers cours pratique d'enseignement. Prenant en compte les bonnes approches du ministre pour faciliter l'adaptation de l'enseignant aux modalités d'exercice de son métier, il souhaiterait savoir si des dispositions précises ressortant de ces analyses sont prévues pour prévenir cette insuffisance de formation assez déstabilisante pour un jeune certifié ou un étudiant en situation de le devenir.

## Texte de la réponse

Les instituts de formation des maîtres (IUFM), qui ont pour mission de préparer les enseignants à leur métier et à l'évolution de leur profession, proposent une formation en deux ans. Seule la deuxième année de formation des professeurs stagiaires lauréats des différents concours de l'enseignement scolaire est obligatoire ; la première année étant consacrée à la préparation du concours. Le métier d'enseignant est un métier complexe. Il exige à la fois une formation disciplinaire de haut niveau et une solide préparation à l'exercice du métier. Cette articulation entre savoirs universitaires et acquisition des compétences professionnelles attendues est le défi qui devra être relevé par les IUFM au moment où le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est amené à renouveler une part très importante de ses enseignants. Une relance de leur formation professionnelle est indispensable afin d'en améliorer l'efficacité et leur ménager une entrée progressive dans le métier qu'ils ont choisi. Deux aménagements visant à développer l'alternance entre la pratique de la classe et la

formation théorique et à rapprocher la formation professionnelle des lieux d'exercice du métier sont proposés. Le premier consiste à allonger la durée du stage en responsabilité en deuxième année d'IUFM conduisant ainsi le stagiaire à accomplir un service proche d'un mi-temps. Présents, de ce fait, davantage dans les écoles et les établissements, les futurs professeurs de collège effectueront un stage en lycée professionnel, ceux de lycée professionnel verront leur formation en entreprise renforcée afin qu'ils découvrent des aspects de l'environnement économique et qu'ils puissent, in fine, conseiller efficacement leurs futurs élèves. Tous effectueront un stage en collège et seront initiés à l'accueil des élèves handicapés. Le second aménagement prévoit un allègement de service durant les deux années consécutives à la titularisation pour compléter la formation sur la base des besoins réels. L'apprentissage progressif sera en conséquence favorisé et l'accompagnement plus efficace.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Geoffroy](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21645

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2003, page 5333

**Réponse publiée le :** 22 septembre 2003, page 7315